

Kerouic (Kerhouic)

Le 13 septembre 1653, François MAHEO et Jeanne CAUDAL (n°1822-1823) se marient en présence notamment de Jean CAUDAL père et Louis LE DOUARIN. Il s'agit de leurs secondes nocces respectives. Jeanne est veuve d'un MADEC, dont elle a encore une fille prénommée Jeanne. François serait veuf de Jeanne COINTHO, dont il a encore trois garçons : Jacques né vers 1640, Louis né en novembre 1648 et François né en octobre 1649. Du nouveau couple naissent Jean en février 1655, Jacquette (n°911) le 13 février 1657, Louis⁹ en décembre 1659, Yves en novembre 1662 et Philibert en 1665. Ils ont notamment pour parrains et marraines Julien, Jean et Françoise LE PLUAR, Jacques LE SOMMER, Guillemette CAUDAL. La présence à Kerouic est certifiée depuis au moins 1657. Tous les enfants semblent parvenir à l'âge adulte. Ceux du premier lit quittent l'exploitation familiale après mariage : Jacques pour Couetcougam, Louis pour Kerderff. Jeanne CAUDAL semble toujours les considérer comme ses propres enfants¹⁰. En 1664, François MAHEO père acquiert les édifices d'une tenue à Penvern, mais il la sous-loue sans doute, car il reste avec sa famille à Kerouic. Ce n'est que quelques jours avant Noël 1671, qu'il meurt. Sa veuve Jeanne CAUDAL est alors chargée de la tutelle de leurs enfants mineurs. Deux mois plus tard, François fils souhaite administrer ses biens sous l'autorité de son frère Louis, qu'il choisit comme curateur spécial. Il s'installera plus tard à Lestréviau, après son mariage avec Jeanne TANGUY. Dans les quatre années qui suivent, Jeanne CAUDAL quitte le village de Kerouic pour celui de Penvern.

B5547 - Largouet /s Auray - 01/01/1672

Décret de tutelle

Jeanne CAUDAL de Kerouic en PLOUGOUMELLEN déclare que son second mari François MAHEO est décédé depuis les 10 jours, et qu'il lui reste de son mariage des enfants mineurs à savoir : Jean 15 ans, Jacquette 12 ans, Louis 10 ans, Yves 6 ans, et du premier mariage une fille mineure Jeanne MADEC.

Témoins

- 1- Jean MAHEO de Tremilion en BADEN, frère du défunt.
- 2- Louis MAHEO de Kerdreff en PLOUGOUMELLEN, frère paternel des mineurs.
- 3- Jacques MAHEO de Couetcougam en PLOUGOUMELLEN, frère paternel.
- 4- Julien LE GLOU... de Ste Anne en PLOUARIN.
- 5- Guillaume LANVEUR du bourg en PLOUARIN, beau-frère de la veuve.
- 6- Jacques KERDERFF de PLOUGOUMELLEN.

Ils nomment tutrice la mère des mineurs.

NDRL: Louis et Jacques MAHEO doivent être les demi-frères majeurs grâce à leurs mariages. Philibert n'est pas mentionné comme enfant du couple, bien que son âge et le nom de la mère soient précisés dans des décrets postérieurs.

B5547 - Largouet /s Auray - 15/02/1672

Décret d'émancipation

François MAHEO, f. François et Jeanne COUR(...) de Keryant en PLOUGOUMELLEN, déclare être âgé de plus de 17 ans et vouloir gérer et administrer ses biens sous l'autorité de Louis MAHEO son frère, qu'il choisit pour curateur spécial.

NDRL: La mère doit être Jeanne COINTHO et non Jeanne CAUDAL.

⁹ Il existe donc deux Louis MAHEO, issus des deux mariages, chacun d'eux étant parvenu à l'âge adulte.

¹⁰ Dans les décrets de justice et les registres paroissiaux, la différence entre les enfants des deux lits de François MAHEO est souvent ignorée, même après la mort de celui-ci.